

ATTESTATION-INSCRIPTION
VIDE-GRENIER
ORGANISÉ PAR DOMÈNE ATHLÉTISME
LE 8 FEVRIER 2026 À L'ESCAPADE (DOMÈNE).

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom.....

né(e) le à département Ville :

Adresse

CP Ville

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°:

Délivrée le Par

Nombre table(s) Règlement :

(Joindre obligatoirement une photocopie)

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e).
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce).
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code Pénal)

Fait à

le

Signature :

REGLEMENT(àconserver)

Emplacement : Table de 1,50 m linéaire - **Tarif** : 10 euros la table

Entrée public : 1 euro par adulte - Gratuit pour les enfants

DOSSIER COMPLET OBLIGATOIRE :

Pour les participants :

Attestation signée + copie recto/verso de la pièce d'identité.

Le dossier devra être accompagné du paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de
“Domène Athlétisme”.

A renvoyer ou à déposer chez M^{me} BARBIER Corinne
16, rue Auguste-Renoir - 38190 BRIGNOUD

Les réservations seront prises dans l'ordre de réception du dossier
avec les pièces demandées et seront closes
dès que le nombre de tables maximum sera atteint.

**Toute inscription acceptée par les organisateurs est définitive et aucun remboursement
ne pourra être réclamé.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retourné à l'expéditeur
dans les meilleurs délais.**

HORAIRES : Accueil des exposants de 7h00 à 8h30 le 8 février

Le remballage se fera à partir de 15h30 IMPÉRATIF

Exclusions : Domène Athlétisme se réserve l'exclusivité de la restauration et de la buvette.
Tickets à acheter à l'entrée. Ne seront pas admis à la vente ou à l'échange les animaux, les
armes et tous produits alimentaires.

Responsabilité : L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de pertes, vols
ou accidents pouvant survenir sur l'ensemble du vide-grenier.

Les animaux doivent être tenus en laisse. Les exposants seront tenus de respecter le lieu et
priés de laisser les emplacements en parfait état de propreté.

Les gestes barrières et les règles sanitaires s'appliquent selon la législation en cours.

Le stationnement des véhicules devra se faire dans le respect du code de la route.
Les toilettes de la salle de l'escapade seront accessibles aux exposants et visiteurs et devront
être laissées propres.

En cas de non-respect du règlement « Domène Athlétisme » est seul juge des mesures à
prendre pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Contact : 06.25.49.60.91 - 06.36.93.02.96 - domene.athle@gmail.com